NEWSLETTER 05 | MAI 2024

TVA&FISCA

PAR DES EXPERTS – POUR DES SPÉCIALISTES

WEKA

THÈMES ACTUELS – SAVOIR-FAIRE – CAS PRATIQUES

LOCATION DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Explications du point de vue de la TVA

Page 2

L'IMPÔT PRÉALABLE DANS LE DROIT DE LA TVA

Problèmes pratiques

Page 3

INDICATEURS DE RISQUE DANS L'ANALYSE DE L'ENTREPRISE

Détection précoce et bases décisionnelles

Page 6

TRANSFERT DE BIENS IMMOBILIERS

Les différentes méthodes de transfert de biens immobiliers et leurs conséquences

Page 11

LE THÈME DU MOIS

LOCATION DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Explications du point de vue de la TVA

ÉDITORIAL

Chère Lectrice, cher Lecteur,

La classification fiscale des prestations de services dans le domaine de la location de services ayant lieu dans le secteur de la santé représente un défi complexe. Le premier article se proposera d'analyser, au moyen de cas concrets, les difficultés et les dispositions pertinentes en vue de délimiter les prestations de services imposables et celles exclues du champ de la TVA dans ce secteur.

Les entreprises peuvent en principe faire valoir la TVA facturée et payée en tant qu'impôt préalable. Toutefois, certaines opérations commerciales sont susceptibles d'engendrer, en amont, une correction ultérieure de la TVA. Dans la pratique, cela conduit souvent à des problèmes. Notre deuxième article vous montrera en quoi consistent ces problèmes et esquissera de possibles solutions en la matière.

L'analyse des ratios joue un rôle central dans la formation des ratios de gestion et la compréhension de la situation financière d'une entreprise. Le premier article met en lumière l'importance des ratios de risque.

Dans le quatrième article, nous examinerons plus en détail les différentes méthodes de transmission des biens

immobiliers et leurs diverses conséquences fiscales, notamment en ce qui concerne la TVA.

Je vous souhaite une excellente cryptolecture!

B. Bernhard

Birgitt Bernhard, rédactrice

LOCATION DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ – EXPLICATIONS DU POINT DE VUE DE LA TVA

La classification fiscale des prestations de services dans le domaine de la location de services dans le secteur de la santé soulève souvent bon nombre de questions complexes. Cette contribution met en lumière, à l'aide d'un scénario concret, les défis et dispositions pertinents lors de la délimitation des prestations de services imposables et des prestations exclues du champ de la TVA dans le secteur de la santé.

■ **Par Florian Hanslik**

Les Faits

La question de savoir s'il s'agit de prestations de services imposables (location de services) ou si les prestations sont exclues du champ de l'impôt en vertu de l'art. 21, al. 2, ch. 12 LTVA se pose régulièrement dans le domaine de la location de services. Ci-après, un exemple pratique permettra d'aborder la problématique de manière plus détaillée.

Un médecin est prêté par un hôpital cantonal à un centre de traitement médical (ci-après «CTM») conformément au ch. 5 de l'Info TVA 21 concernant le secteur Santé. Dans ce CTM, le médecin concerné travaille exclusivement dans le cadre de traitements médicaux (environ 40%). Un forfait journalier est facturé au CTM pour chaque jour d'intervention.

Aperçu d'ordre Général

Du point de vue de la TVA, la prestation à évaluer doit être qualifiée de location de services et donc de prestation de services, en principe soumises à la TVA (8,1%). Il s'agit maintenant d'examiner si la disposition d'exception de l'art. 21, al. 2, ch. 12 LTVA pourrait s'appliquer. Selon la pratique administrative de l'Administration fédérale des contributions, DP TVA (AFC), il y a location de services exclue du champ de l'impôt lorsque les dispositions suivantes sont remplies de manière cumulative (cf. également ch. 6.13 Info TVA 04 «Objet de l'impôt»):

- L'établissement locataire de services ne poursuit pas de but lucratif, comme par exemple:
  - les ordres religieux et les communautés (religieuses), les maisons de diaconesses
  - les établissement éducatifs
  - d'autres institutions et organisations d'utilité publique (art. 3, let. j, LTVA; p. ex. œuvres d'entraide, organisations Spitex, associations féminines)
  - les institutions publiques telles que les hôpitaux (Hôpital cantonal d'Aarau), les résidences pour personnes âgées, les écoles et les universités, mais pas les entreprises gérées selon les principes de l'économie de marché (par ex. CFF, Poste, entreprises de transport)
- Le personnel est exclusivement employé aux fins suivantes:
  - traitements curatifs dans les hôpitaux et les centres de traitement médical dans le domaine de la médecine humaine
  - autres traitements curatifs (par ex. soins de base et soins infirmiers)
  - prestations d'assistance et de soins dans le cadre de l'aide sociale
  - prise en charge d'enfants dans des institutions spécialisées

INDICATEURS DE RISQUE DANS L'ANALYSE DE L'ENTREPRISE

DÉTECTION PRÉCOCE ET BASES DÉCISIONNELLES

L'analyse des indicateurs permet d'établir des rapports entre des grandeurs pertinentes pour la gestion d'entreprise et de les mettre en relation. L'utilisation d'indicateurs sert à représenter et à analyser la situation financière d'une entreprise. Les entreprises se retrouvant de plus en plus souvent confrontées à différents risques, ceci soulève la question de l'intégration des indicateurs de risque dans des instruments d'analyse établis tels que le tableau de bord équilibré («Balanced Scoreboard»). Les auditeurs externes, eux aussi, utilisent également différents indicateurs pour évaluer la situation et la santé d'une entreprise.

■ **Par Thomas Rautenstrauch**

Introduction

L'analyse des indicateurs permet d'établir des rapports entre des grandeurs pertinentes pour la gestion d'entreprise et de les mettre en relation les unes avec les autres, les chiffres utilisés devant avoir un lien objectif.

En général, les indicateurs sont établis pour représenter et analyser la situation financière actuelle ou passée d'une entreprise sur la base des chiffres des comptes annuels. L'analyse des indicateurs sert d'instrument de décision à la direction de l'entreprise pour répondre à l'objectif suprême de tout contrôle financier, à savoir le maintien de l'équilibre financier.

De nombreuses entreprises disposent déjà d'une grille d'indicateurs, par exemple en mettant en œuvre un tableau de bord équilibré. Jusqu'à présent, les indicateurs de risque ne faisaient pas partie de celui-ci. Or, les entreprises sont aujourd'hui confrontées à des risques de plus en plus importants. Dans ce contexte, enrichir le tableau de bord équilibré en y incluant les indicateurs de risque pourrait s'avérer nécessaire et payant.

Il est intéressant de noter que les réviseurs externes utilisent également des indicateurs pour obtenir une vue d'ensemble de la situation générale d'une entreprise. Au début de la révision des comptes, ils analysent les indicateurs des comptes annuels dans le cadre d'un examen critique et dissèquent soigneusement ce qui en résultent.

Les indicateurs peuvent être comparés aux indicateurs de la branche ou à ceux de plusieurs exercices. Si certains écarts importants par rapport à la moyenne de la branche apparaissent ou si les indicateurs des comptes annuels changent de manière significative, cela peut en effet indiquer certains problèmes de solvabilité ou de liquidité. Comme pour toute analyse, il convient d'examiner ces indices et de chercher des explications à ces écarts.

Principes d'utilisation des indicateurs

Les analyses des indicateurs ne donnent pas toujours des résultats pertinents et utiles. Certaines conditions doivent être remplies pour que les analyses en question puissent être utilisées de manière efficace.

- Les indicateurs ne sont pertinents que s'ils sont basés sur des chiffres effectifs. Le problème de l'évaluation joue ici un rôle. Selon le Code suisse des obligations, il existe diverses possibilités de choix, par exemple pour l'évaluation des actifs, qui doivent être prises en compte. En outre, le droit des obligations permet également la constitution de réserves latentes. Si les indicateurs sont basés sur des données initiales aux couleurs de la politique comptable de la maison, certaines erreurs d'appréciation peuvent survenir lors de leur interprétation. La condition préalable est donc que les données initiales réelles soient d'abord rassemblées dans un compte auxiliaire pour la détermination des indicateurs qui s'ensuit, ce qui implique à son tour la tenue d'une comptabilité d'exploitation en plus de la comptabilité financière.
- Les indicateurs doivent être considérés sur une longue période afin de fournir des indications utiles sur d'éventuelles évolutions négatives. Les données de base sur lesquelles reposent l'analyse et l'interprétation des indicateurs doivent toujours être comparables, ce qui suppose une comptabilité financière cohérente et le respect du principe de permanence des méthodes d'évaluation et d'établissement du bilan.
- Lors de l'analyse des indicateurs, les écarts significatifs entre indicateurs réels et indicateurs prévisionnels ou théoriques font l'objet d'une attention particulière. Cependant, pour pouvoir constater un écart en connaissance de cause, il faut disposer d'un matériel de référence fiable. Des comparaisons de différents indicateurs dans le temps ainsi que d'indicateurs sectoriels, tels que ceux mis à disposition par de nombreuses associations en Suisse, peuvent être utilisés à cet effet. L'avantage de la comparaison sectorielle est qu'il s'agit de données externes pouvant, de prime abord, donner une impression objective. Toutefois, les indicateurs de la branche sont régulière-